

**A N N E X E 5 – CRITERES de CLASSEMENT des CANDIDATURES  
ASSISTANTS et ADJOINTS d'ADMINISTRATION**

Type de promotion	Barème	Proposables utiles, Limite basse et plafond d'alerte
Assistant classe exceptionnelle	Pas de barème	Proposables utiles : agents au 9 <sup>me</sup> échelon de la classe supérieure Alerte : agents dont l'ancienneté dans la classe supérieure est d'au moins 10 ans
Assistant classe supérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>ancienneté</u> : 1 pt par année d'ancienneté dans le corps ou équivalent, et la moitié pour l'ancienneté fonction publique antérieure (y compris au titre de l'ancienneté militaire pour les emplois réservés)</li> <li>- <u>mode d'entrée dans le corps</u> : 3 pts pour l'entrée par concours (interne, externe, exceptionnel, spécial), examen professionnel, recrutement travailleurs handicapés, emplois réservés ou détachement / pas de point pour entrée par nomination au choix</li> <li>- <u>coefficient</u> : <b>coefficient multiplicateur de 1,20 sur proposition pour distinguer un nombre limité d'agents compte tenu de leur manière de servir, des acquis de leur expérience professionnelle, du niveau de responsabilité de l'emploi tenu</b></li> </ul>	Proposables utiles : tous agents au-delà de la limite basse Limite basse : 15 Seuil d'alerte : 21
Accès au corps des assistants	Pas de barème	Proposables utiles : adjoints principaux de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint principal 1 <sup>ère</sup> classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>ancienneté</u> : 1 pt par année d'ancienneté dans le corps ou équivalent, et la moitié pour l'ancienneté fonction publique antérieure (y compris au titre de l'ancienneté militaire pour les emplois réservés)</li> <li>- <u>mode d'entrée dans le corps</u> : 3 pts pour l'entrée par concours (interne, externe, exceptionnel, spécial), examen professionnel, recrutement sans concours, recrutement travailleurs handicapés, emplois réservés ou détachement / pas de point pour entrée par nomination au choix</li> </ul>	Proposables utiles : tous agents au-delà de la limite basse Limite basse : 24 pts Plafond d'alerte : 30 pts
Adjoint principal 2 <sup>ème</sup> classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>coefficient</u> : <b>coefficient multiplicateur de 1,20 sur proposition pour distinguer un nombre limité d'agents compte tenu de leur manière de servir, des acquis de leur expérience professionnelle, du niveau de responsabilité de l'emploi tenu</b></li> </ul>	Proposables utiles : tous agents au-delà de la limite basse Limite basse : 14 pts Plafond d'alerte : 20 pts

Proposables utiles : agents à privilégier pour les propositions

Limite basse : nombre de points en deçà duquel les agents ont peu de chance de voir une proposition en leur faveur aboutir

Seuil d'alerte : nombre de points au-delà duquel l'administration doit argumenter le fait de ne pas proposer l'agent

Mise à jour au 18/12/2018 actualisant les grades du corps des adjoints (PPCR) et intégrant le recrutement sans concours comme mode d'entrée dans le corps des adjoints (3 pts accordés)